

une augmentation des traitements de ces juges dès le 1^{er} juillet 2009, soit pour une demi-année. Les indemnités sont passées de 100 à 180 francs, respectivement de 65 à 110 francs, selon que le juge exerce une activité lucrative indépendante ou s'il est salarié. D'autre part, deux présidents suppléants ont été élus afin de décharger la Cour des assurances sociales.

Une réduction des traitements du personnel administratif de 133 000 francs, due principalement à la différence de l'indice entre budget et réalité, a eu lieu; même situation que dans les autres Directions.

Enfin, une augmentation de 225 000 francs sous «Traitements du personnel auxiliaire» est la conséquence de l'engagement d'un juge suppléant et d'un greffier-rapporteur pour deux ans, ceci toujours dans le but de décharger la Cour des assurances sociales.

Nous avons relevé des différences notoires, positives ou négatives, tant dans le chapitre du Tribunal cantonal que dans les tribunaux d'arrondissements aux postes d'«assistance judiciaire», d'«indemnités» et «pertes sur créances diverses», d'«émoluments» et «débours». Ces comptes sont difficiles à suivre puisque certains concernent de longues périodes à cheval sur plusieurs exercices, par exemple «débours récupérés» après retour à meilleure fortune (jusqu'à dix ans).

On relève des pratiques diverses entre juges, les uns étant plus enclins à octroyer des indemnités que les autres. Ne serait-il pas possible, tout en respectant la séparation des pouvoirs, de mieux unifier ces pratiques? C'est une question que nous posons au commissaire et que nous laissons ouverte.

Dans le chapitre «instruction pénale», on constate des recettes d'amendes en augmentation de 1,5 million de francs, dues essentiellement au radar de Fillistorf qui, après la Banque nationale suisse, représente la deuxième mine d'or pour le canton de Fribourg.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tout d'abord le grand travail du rapporteur et de la commission. Je crois qu'il a été assez exhaustif. Il a posé une question que j'avais un peu de peine à comprendre. Pouvez-vous la répéter, svp?

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Effectivement, en général, ce n'est pas au rapporteur de poser des questions en plénum! C'est une question, disons pour l'avenir, sur les différentes pratiques des juges – certains juges sont plus souples, moins souples – en matière de dédommagements. Il est bien clair qu'il y a la séparation des pouvoirs qui empêche une intervention directe. Par contre, c'est une question qui reste ouverte pour l'avenir: serait-il possible, disons par une formation, par différentes directives, de faire en sorte que les juges dédommagent selon la même échelle, ou plus ou moins de la même façon, des situations comparables? On a remarqué qu'il y avait de très grandes différences. Je ne vous demande pas une réponse maintenant; je ne pense pas que ce soit possible. Mais est-ce que serait possible qu'on discute notamment avec les juges pour qu'une règle en la matière soit mise en place?

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Tout d'abord, la séparation des pouvoirs. Il y a l'indépendance des juges et chaque juge, comme je dirais aussi chaque agriculteur, a une autre manière de travailler. Mais il serait fortement souhaitable qu'il y ait une certaine égalisation entre les méthodes de travail et il y a aussi des juges qui mettent beaucoup plus de temps pour un cas similaire qu'un autre. S'immiscer là sera extrêmement délicat, mais je transmettrai votre souhait au Conseil de magistrature et à sa présidente, qui est là et qui écoute bien!

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2009

SÉCURITÉ ET JUSTICE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Le compte de fonctionnement 2009 de cette Direction respecte également le budget puisque l'excédent de charges est inférieur de près de 6 millions de francs par rapport au budget, soit moins 13%. Ce résultat est atteint grâce principalement à des charges en baisse et des recettes en légère augmentation. En ce qui concerne le compte d'investissements, l'excédent de charges présente un dépassement de 932 000 francs par rapport au budget, soit plus 14%. Ce dépassement est principalement dû à une subvention fédérale reportée à 2010 concernant la maison de détention Les Falaises.

Nous faisons les remarques générales suivantes. Au centre de charges «Secrétariat général», une légère augmentation des charges de personnel pour répondre à l'intégration dans ce centre de charges du Bureau de l'intégration des jeunes sans emploi et un chevauchement en relation avec le remplacement du secrétaire général. En raison de retards importants de développements informatiques, des dépenses de plus de 500 000 francs et des dépenses d'entretien informatique pour quelque 56 000 francs ont été reportées.

Au centre de charges «Service de la justice», on constate une recette de 160 000 francs meilleure que budgétée, soit deux fois mieux, en raison de récupérations dans les cas de retour à meilleure fortune.

Au centre de charges «Service de la police du commerce», la crise pèse sur les résultats des casinos en Suisse, sur celui de Granges-Paccot également, dont la part cantonale d'impôt n'atteint pas le budget pour près de 300 000 francs.

Centre de charges «Service de la population et des migrants»: une recette plus élevée apparaît à la position «Permis d'établissement et de séjour». Ceci est dû au fait que le canton maintient le taux de croissance de sa population à plus 5%, plus élevé que prévu au budget. Au plan suisse, on connaît un ralentissement du taux de croissance de moins 40%.

Enfin, au centre de charges «Camp du Lac-Noir», en raison d'un contrat particulier, les colonies belges, qui ne sont pas allées jusqu'au bout du bail prévu, ont, malgré ceci, été dédommagées pour 285 000 francs. En général, c'est plutôt le contraire que l'on connaît,

mais cette dépense est la conséquence de l'application contractuelle.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Tout le monde l'a encore en mémoire, il y a deux mois, un député retenu – excusez-moi – un détenu réputé dangereux (*rires!*) a été victime d'un tragique accident aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe. Alors, j'ai une question simple et compliquée à la fois: est-ce que nous avons une assurance raisonnable que de tels accidents ne puissent se passer à Bellechasse?

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Bei der Rechnung in Bellechasse fällt mir auf, dass einerseits sehr kleine Beträge ausgewiesen werden. Aber dann in der Landwirtschaft redet man von Viehverkäufen, Verkauf von Milchprodukten und dann nur vom Verkauf von landwirtschaftlichen Produkten. Diese beiden Produkte, sowohl viehwirtschaftliche als auch landwirtschaftliche Produkte sind fast in der gleichen Grössenordnung.

Andererseits redet man im Tätigkeitsbericht von Getreide, von Zuckerrüben, Milchleistungen, Alpsaison, Schafe, Schweine, etc. Mir fehlt ein bisschen der Gemüsebau. Ich weiss, dass das Heim Tannenhof eigentlich in Gemüsebau spezialisiert ist.

Da ist absolut nichts in der Rechnung ausgewiesen und für mich ist der Tannenhof nicht nur von der Produktion her doch relevant, auch von der Betreuung her, weil gerade das Gemüse sehr viele Leute beschäftigen kann. Dies eine Bemerkung. Ich möchte vielleicht vom Herr Staatsrat wissen, warum das nicht ausgewiesen wird.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Deux interventions: d'abord, celle du député Geinoz, donc je prends note qu'on peut être député et détenu à la fois, détenu ou député... D'ailleurs, il y a des absents, on peut se poser la question de savoir où ils sont cet après-midi... La question n'a pas été traitée en CFG, je vais donc passer la parole au commissaire.

En ce qui concerne la deuxième remarque, celle de M. Etter, un manque de concordance relevé entre le rapport d'activité et les comptes notamment. Au chapitre des légumes, ce chapitre n'a pas été non plus abordé par la Commission des finances et de gestion. Personnellement, je ne l'ai pas remarqué non plus. Donc là, si M. le Commissaire peut aussi répondre, je vous serai reconnaissant.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. M. le Député Jean-Denis Geinoz demande si un accident dramatique tel qu'il s'est produit il y a quelques mois à Bochuz pourrait aussi survenir à Fribourg. Je ne peux pas l'exclure. On fait tout avec la formation, avec la sécurité mais on ne peut pas donner une garantie absolue. C'est toujours très douloureux quand il y a un suicide ou un «accident» comme ça, on fait tout pour les éviter. Mais, encore une fois, je n'ai pas de garantie. Puisque vous parlez d'assurance, je pense

que c'est une garantie, ce n'est pas une assurance en argent.

Was die Intervention von Herrn Grossrat Ueli Johner betrifft: Effektiv haben Sie Recht. In den «Comptes», in der Rechnung wird der Gemüsebau richtig aufgeführt. Es ist eine Lücke hier im Tätigkeitsbericht, weil Zuckerrüben sind nicht in dem Sinne Gemüse. Ich werde versuchen, das das nächste Jahr zu korrigieren, damit auch das Gemüse seinen Platz erhält.

Sie wissen, dass wir jetzt Spargelzeit haben und das ist ein sehr gutes Verkaufsprodukt in Bellechasse. Wir haben jetzt eine Hektare, wir werden diese Anbaufläche auf drei Hektaren verdreifachen. Ich kann Sie nach «La Sapinière» einladen. Jedermann kann dort Gemüse kaufen. Wirklich, das Gemüse wird nicht vernachlässigt.

Peut-être encore une petite anecdote! On a aussi eu un problème d'abeilles. Il y a eu le vol d'environ 25 colonies d'abeilles dernièrement, qui appartenaient à la Recherche centrale Agroscope Liebefeld-Posieux. Ça, c'est un événement! Cela n'a rien à voir avec les légumes mais c'est un événement triste. Voler des abeilles, c'est un peu le «sommel», je dirais pour l'anecdote...

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. De façon générale, les rapports qui vont suivre sont d'excellente qualité et je voudrais ici remercier les auteurs et, surtout, féliciter les directeurs de chaque office pour leur excellent travail.

En Commission des finances et de gestion, ces rapports n'ont pas fait l'objet de remarques et je ne voudrais pas prolonger la discussion à leur sujet. Je n'ai pas de remarques en ce qui concerne le point 24.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Ich vermisse im Bericht Ausführungen über die Betreibungsämter und über das kantonale Konkursamt. Früher, bis vor zwei Jahren, erfolgten entsprechende Ausführungen im Bericht des Kantonsgerichts. Aber im Bericht des Justizrates figuriert nichts Entsprechendes, weil der Justizrat nicht Aufsichtsbehörde über die Betreibungsämter oder über das Konkursamt ist. Entsprechend müsste der entsprechende Bericht bei den Ausführungen des Tätigkeitsberichts des Staatsrates figurieren. Ich lade den Staatsrat ein, in Zukunft entsprechende Ausführungen vorzubringen. Die Betreibungsämter und das Konkursamt beschäftigen zahlreiche Personen und erfüllen eine wichtige Funktion.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais la réponse à ma question parue aujourd'hui dans «La Liberté» me fait réagir. Cela concerne ce haut gradé de la Police cantonale qui a